

Le 19 DEC. 2022

Bureau du courrier

**Délibération 11/2022**

**Comité Syndical Lozère Numérique**

Le 06/12/2022 s'est tenue, à Mende dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 23/11/2022.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 27

Absent(e)s : 125

Pouvoirs : 4

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Marc TEISSIER représentant suppléant de la commune de Cans et Cévennes,
4. Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
5. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
6. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
7. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
8. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
9. Madame Sophie VISSAC représentante suppléante de la commune des Laubies,
10. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
11. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
12. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
13. Monsieur Christian ALBARIC représentant suppléant de la commune de Meyrueis,
14. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune Mont Lozère et Goulet,
15. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
16. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
17. Monsieur Désiré ROPERS représentant suppléant de la commune de Saint Bazile,
18. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
19. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
20. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
21. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
22. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes
23. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
24. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
25. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
26. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
27. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
3. Monsieur Philippe LASSETTE représentant titulaire de la commune de Bel Air Val d'Ance ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de

- la Lozère,  
4. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points  
ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de  
la Lozère,

**OBJET : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15/09/2022**

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le compte-rendu du Comité Syndical du 15/09/2022 ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique ayant présenté le  
compte-rendu du Comité Syndical du 15/09/2022,

Vu le vote du comité syndical :

Le compte-rendu joint en annexe du précédent Comité Syndical du 15/09/2022 est adopté à  
l'unanimité.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **19 DEC. 2022**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,  
Robert AIGOIN

